



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 25 FEVRIER 2015**

AFFAIRE N°10

**Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) – programmation
et plan de financement**

L'an deux mille quinze, le mercredi vingt-cinq du mois de février à quatorze heures en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle de réunion du conseil sise au Tampon, 16 rue d'Espagne, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

NOTA

*Nombre de
conseillers en
exercice : 48*

Présents : 25

*Absents
représentés :
10
Absents : 13*

ETAIENT PRESENTS

ETAIENT PRESENTS

VALY Bachil	THIEN AH KOON André	RIVIERE Marie France
DUPREY André	Jacquet HOARAU	François ROUSSETY
LEBRETON Patrick	TURPIN Clarita	PAYET José
MUSSARD Rose Andrée	MONDON Laurence	PAYET Bernard
Axel VIENNE	CLAIN José	SELLIER Jessica
LANDRY Christian	ROBERT Pierre	GASTRIN Albert
VIENNE Raymonde	FRUTEAU-BOYER Jacqueline	MOREL Rito
JAVELLE Blanche Reine	MAUNIER Daniel	
LEBON Marie Jo	GAUVIN Solène	

ABSENTS

Harry MUSSARD, Alin GUEZELLO, Jean-Jacques VLODY, Colette FONTAINE, François RIVIERE, Harry MALET, Emmanuelle HOARAU, Harry Claude MOREL, Priscilla PAYET, Paulet PAYET, Sabrina PICARD, DEURVEILHER-PAYET Marie Noëlle, Mimose DIJOUX RIVIERE

REPRESENTE(E)S-PROCURATION

Isabelle GROSSET PARIS, Inelda BAUSSILLON, Marie-Andrée LEJOYEUX, Henri-Claude YEBO, Henri-Claude HUET, Gilberte GERARD, Jean Daniel LEBON, Monique BENARD-DESLAY, Catherine TURPIN, Olivier RIVIERE

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Madame Laurence MONDON a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

AFFAIRE N°10**INITIATIVES POUR L'EMPLOI DES JEUNES (IEJ) - PROGRAMMATION ET
PLAN DE FINANCEMENT****Note de synthèse**

Le Président informe l'Assemblée que toutes les régions européennes connaissant un taux de chômage des jeunes de plus de 25 %, peuvent bénéficier, selon le régime de l'appel à projets, d'une aide européenne à hauteur de 92 % du montant du plan d'actions proposé. En France, c'est dans le cadre du Programme Opérationnel National (PON) que la mesure IEJ est gérée. La mesure vise exclusivement les jeunes qui ne sont ni en stage, ni en formation, ni en emploi et quel que soit leur niveau de formation.

Au regard de sa compétence en matière d'insertion et dans le cadre de ce dispositif IEJ, la CASUD a proposé à l'État, suite à un appel à projets de 2014, un programme d'actions visant à valoriser des gisements d'activité repérés et porteurs d'emploi, de les modéliser et d'organiser leur solvabilité.

Le projet s'articule autour d'un écosystème entrepreneurial et salarial dans une logique de filière avec un accompagnement intégré. Il se structure autour de 3 dispositifs d'immersion professionnelle qui ne sont pas étanches mais complémentaires :

- Des espaces entrepreneuriaux par filière rassemblant hébergement physique, hébergement juridique, un encadrement technique spécialisé par filière pour faciliter la prise d'initiative des jeunes. Quatre filières sont organisées au niveau artisanal, agricole et des services à la personne et du BTP.
- Un espace salarial visant en priorité la valorisation des besoins des bailleurs

sociaux pour plus de 20 temps pleins équivalents, soit de l'ordre de 30 000 heures de travail.

- Un espace formation dédié à l'acquisition de compétence et de valorisation de marchés publics sous le format d'une entreprise d'entraînement pédagogique.

Sur ces lieux seront développés des maillons nécessaires à la construction des solvabilités.

Les actions permettront la mise en parcours de 150 jeunes par an.

Le tableau suivant détaille le plan de financement de l'action :

Année	FSE/IEJ	CASUD	
2015	449 807,80 €	38 637 €	
2016	223 421,20 €	19 904 €	
Total	673 229 €	58 541 €	731 770 €

Les fiches actions relatives à la programmation IEJ sont jointes en annexe.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

1- D'approuver la programmation IEJ et son plan de financement pour un montant total de 731 770 € selon la clé de répartition suivante :

- FSE/IEJ : 673 229 €
- CASUD : 58 541 €

2- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les subventions du FSE

3- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

1- D'approuver la programmation IEJ et son plan de financement pour un montant total de 731 770 € selon la clé de répartition suivante :

- FSE/IEJ : 673 229 €
- CASUD : 58 541 €

2- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les subventions du FSE

3 - D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président de la CASUD



André THIEN AH KOON

